

COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2024 REPORTE AU 29 OCTOBRE FAUTE DE QUORUM

Procès-verbal

Nombre de délégués : 32 En exercice : 32 - Présents : 2 - Procuration : 0

En l'an deux mille vingt-quatre et le 29 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte EYRIEUX CLAIR s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Le Cheylard, sous la présidence de Christophe GAUTHIER, Président, à la suite de la convocation dûment adressée aux délégués le 22/10/2024 suite à l'annulation de la séance du 21/10/2024 reportée faute de quorum.

Présents : Christophe GAUTHIER – Denis SERRE

Absents excusés : – Joël BAUD – Odile BLANC – Gérard CUMIN - Florent DUMAS - Christiane PIC – Jean RIAILLON

Secrétaire de séance : Denis SERRE

Ordre du Jour :

DELIBERATIONS BUDGET GENERAL

1. Approbation des procès-verbaux du 5 avril et du 27 septembre 2024
2. Avenant à la convention DMO SMEC commune de St Péray
3. Avenant n°2 au marché avec NGE pour le projet Jergne
4. Autorisation à engager des dépenses d'investissement avant vote du BP2025
5. Décisions modificatives

Questions diverses :

- Positionnement du syndicat par rapport à la vidange du barrage des Collanges
- Engagement du syndicat pour le projet Rhône Crussol "Hydrologie Régénérative sur Bassin Versant - Mialan"

Délibérations

1. Approbation des procès-verbaux du 5 avril et du 27 septembre 2024

Non approuvé le 21 octobre 2024.

Approuvé à l'unanimité le 29 octobre 2024

2. Avenant à la convention DMO SMEC – Commune de St Péray

Le montant de l'opération de restauration du Jergne était estimé à 150 000 € HT selon l'article 6 de la convention DMO. Or, ce montant est amené à évoluer :

- Il incluait les travaux de remplacement de la canalisation d'AEP pour un montant de 10 600 € HT qui va faire l'objet d'une autre convention de DMO avec le syndicat AYGUO (délibération du 27/09/2024)
- Des dépenses imprévues sont à prévoir pour le revêtement des rampes d'accès à la passerelle et la jonction avec la voirie de part et d'autre du franchissement pour un devis de 20 417.50 € HT de travaux.

La convention de DMO doit faire l'objet d'un avenant pour modifier l'article 6, le montant de l'opération étant estimé à 160 000€ HT pour les travaux relevant de la commune de Saint Péray.

Non approuvé le 21 octobre 2024.

Approuvé à l'unanimité le 29 octobre 2024

3. Avenant n°2 au marché avec NGE projet du Jergne

Suite à des dépenses imprévues concernant la réalisation du revêtement des rampes d'accès à la passerelle et la jonction entre ces rampes et le chemin du creux de la Chapelle, le marché de travaux avec NGE (lot 4) doit faire l'objet d'un avenant pour permettre la commande des travaux pour un montant HT de 20 417,50 €.

Non approuvé le 21 octobre 2024.

Approuvé à l'unanimité le 29 octobre 2024

4. Autorisation à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Lors du vote du budget 2024, nous avions prévu 180 000 € TTC pour le projet de restauration du Jergne. L'imprévu de 24 501 € TTC concernant le revêtement des rampes vu au point ci-dessus ne pourra pas être payé sur ce budget même si les travaux seront faits en 2024 mais il faudra le prévoir sur le budget 2025. Afin de ne pas trop faire attendre l'entreprise pour le paiement, il convient de prendre une délibération pour autoriser à payer cette somme avant le vote du budget 2025.

Non approuvé le 21 octobre 2024.

Approuvé à l'unanimité le 29 octobre 2024

5. Décisions modificatives

Plus besoin de de décision modificative

Questions diverses :

a) Positionnement du syndicat par rapport à la vidange du barrage des Collanges :

Le gros sujet du moment est la vidange du barrage des Collanges. Mr le Président est très sollicité à ce sujet et a envoyé un communiqué de presse le 11 octobre 2024. Mr le Président rappelle que le SMEC se doit d'être neutre à ce sujet.

La vanne du barrage a été ouverte le 3 octobre par le SDEA propriétaire de l'ouvrage : protocole validé par arrêté préfectoral en août 2024.

Le Président du SMEC a demandé à ce que les agents du SMEC fassent des analyses avec un huissier le 7 octobre avant les grosses pluies attendues dans la soirée et la nuit.

Analyses des sédiments en amont près de l'ancienne décharge et en aval.

Le SMEC a reçu les 1ers résultats et a priori rien d'alarmant.

L'Agence de l'Eau a nos résultats et doit les interpréter car nous n'avons pas les capacités pour le faire.

Un point très important est que nos résultats sont quasi identiques à ceux du SDEA.

Le SDEA va continuer à faire des analyses mais Mr le Président pense qu'il n'est pas utile que le SMEC continue à faire des analyses. Les élus sont du même avis.

La DDT centralise les résultats de toutes les communes, syndicats, SDEA, Fédération de Pêche, associations ...

Avec l'ouverture de la vanne, il y a eu 2 problèmes : la mort des poissons et la pollution dans la vallée de l'Eyrieux.

Questions :

- Dans la décision de l'ouverture de la vanne, quel rôle a eu le SMEC ?
→ Le protocole a été validé par arrêté préfectoral au mois d'août. Le SMEC a reçu pour information cet arrêté. Le SMEC a toujours été informé des différentes étapes, a participé aux réunions. Le SMEC n'a pas eu son avis à donner mais on ne peut pas dire qu'on ne savait pas.
- Connait-on la suite du protocole ? → Non
- L'ouverture de la vanne a-t-elle suffi à vider les alluvions dans le barrage et à gagner du volume de stockage d'eau ? → pas de retour à ce jour

Tout le monde est bien conscient qu'il fallait faire quelque chose avec le barrage car il est trop plein de sédiments mais il aurait probablement fallu le faire différemment.

Il y a eu un manque de communication, les maires de la vallée de l'Eyrieux auraient dû être informés a minima pour ne pas affoler la population comme cela a été le cas.

Le SMEC devrait être plus impliqué dans ce protocole en tant que gestionnaire des milieux aquatiques.

b) Engagement du syndicat pour le projet Rhône Crussol "Hydrologie Régénérative sur Bassin Versant - Mialan"

Lors du dernier comité syndical, Jean Riallon a présenté le projet de la Communauté de communes Rhône Crussol. Tous les élus ont été destinataires de la présentation du projet par mail.

Le bureau communautaire a validé le projet et des expertises vont être lancées.

Le plan d'actions global n'est pas encore établi donc pas encore possible d'estimer le besoin en ressources.

Le SMEC ayant la compétence GEMA, il est, de fait, partenaire du projet.

La question principale est de savoir comment le SMEC peut participer à ce projet.

A ce jour, le Président donne un accord de principe sans engagement car il n'y a pas assez d'éléments pour se prononcer. Jean Riallon souhaite que le SMEC fasse partie du comité de pilotage.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol

